



S V B T
Schweizerischer Verband für
Bildung in Tierpflege

A S F S A
Association Suisse pour la
Formation en Soins Animaliers

2. Tâches pendant la formation professionnelle initiale

La personne en formation a, par principe, les mêmes droits et les mêmes devoirs que les autres travailleurs. Certaines différences découlent cependant du contrat de travail puisque cette personne est en formation dans l'entreprise et a, de ce fait, des droits et des devoirs particuliers. A l'égard de la personne en formation, l'entreprise a les mêmes droits et devoirs qu'envers les autres travailleurs. Des droits et des devoirs complémentaires découlent du but de l'apprentissage et du fait que les personnes en formations sont souvent encore mineures, du moins au début de leur formation.

La personne en formation bénéficie du soutien d'un/e formateur/trice, mais doit également assurer sa part de la formation en fournissant les efforts nécessaires.

Ci-dessous, les principales tâches de la personne en formation et celles du/de la formateur/trice :

Tâches de la personne en formation

- Par principe, tout mettre en œuvre pour atteindre les objectifs de formation mentionnés dans l'OPAn et le plan de formation
- Suivre les instructions du/de la formateur/trice et exécuter consciencieusement les travaux demandés
- Fréquenter l'école professionnelle et les cours interentreprises (ces cours sont obligatoires)
- Tenir un dossier de formation et établir régulièrement des rapports d'apprentissage
- Evaluer ses propres progrès et se préparer aux entretiens avec le/la formateur/trice (rapports de formation)



S V B T
Schweizerischer Verband für
Bildung in Tierpflege

A S F S A
Association Suisse pour la
Formation en Soins Animaliers

Tâches du/de la formateur/rice

- Former l'apprenti/e aux objectifs mentionnés dans l'OPAn et dans le plan de formation
- Assumer le devoir de protection à l'égard de la personne en formation
- Remettre et expliquer tous les documents importants et introduire l'apprenti/e dans l'entreprise
 - Montrer tous les lieux de formation dans l'entreprise
 - Commenter le plan de formation
 - Expliquer la tenue du dossier de formation et accompagner la personne en formation
 - Expliquer la manière de classer les documents en rapport avec la formation initiale



S V B T
Schweizerischer Verband für
Bildung in Tierpflege

A S F S A
Association Suisse pour la
Formation en Soins Animaliers

- Donner dès le début et pendant toute la formation professionnelle initiale des informations sur la prévention des accidents, la protection de la santé et de l'environnement
- Convenir chaque semestre des objectifs de formation, en parler au cours d'un entretien et établir un rapport de formation
- Contrôler régulièrement le dossier de formation
- Assurer la coordination et maintenir le contact entre les trois lieux de formation : entreprise formatrice, école professionnelle et ASFSA pour les cours interentreprises
- Entretenir les contacts avec les parents
- Assurer le droit légal aux vacances ainsi que la résiliation du contrat d'apprentissage

Référence Internet

Lexique de la formation professionnelle : www.lex.formationprof.ch